



La retraite supplémentaire des élus locaux

Recommandé par



Anticipez votre retraite...

La vie au service des concitoyens et des collectivités est passionnante. Elle contraint souvent les élus à puiser sur leur temps professionnel et familial pour assumer pleinement leur engagement citoyen.

Interruption d'activité, revenus professionnels réduits, allongement de l'espérance de vie : ces facteurs influencent à la baisse le montant de vos pensions de retraite.

Le saviez-vous ?

En 2025, l'espérance de vie à 60 ans des hommes sera de 24,5 ans. Celle des femmes au même âge sera de 28,7 ans.

Planifier sa retraite, c'est se prémunir d'un risque de précarité. La période d'activité est assurément le meilleur moment pour s'y préparer.

La loi n° 92-108 du 3 février 1992, modifiée par la loi du 7 décembre 2012, prévoit que les élus locaux, dès lors qu'ils perçoivent une indemnité, ont le droit de constituer une retraite par rente avec participation de la collectivité.



...et **agissez** dès à présent !

Plébiscité par les élus locaux, le régime de retraite supplémentaire Fonpel est la solution pour pallier la baisse des ressources.

Construire un projet retraite par capitalisation

Créé par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), ce régime permet de cotiser à tout âge et au taux de 4 %, 6 % ou 8 % de l'indemnité brute de fonction avec un **abondement à 100 %** de la collectivité.

L'adhésion, facultative et individuelle, est un **droit** pour chaque élu et ne nécessite aucune délibération (art. L. 2321-2 du CGCT). Elle est possible pour chaque mandat indemnisé.

Obtenir une véritable retraite supplémentaire

La retraite Fonpel est disponible à partir de 55 ans* même si vous n'avez pas demandé votre retraite professionnelle.

Vous percevez une rente à vie ou un versement unique si les points acquis ne vous permettent pas d'obtenir une rente d'au moins 100 euros par mois (art. A.160-2 du Code des assurances).

**Ce dispositif vient en complément de l'Ircantec,
le régime de retraite obligatoire des élus.**

** voir les modalités de liquidation dans la notice d'information*

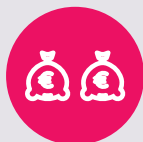


Bénéficiez des avantages de Fonpel



**Profitez d'un espace
personnalisé**

Votre adhésion et vos démarches
administratives sont facilitées.



DOUBLEZ VOS COTISATIONS



Votre collectivité verse un **abondement** identique à votre cotisation, **sans délibération**.

Elle abonde également en cas de rachat d'années antérieures de mandat.



SÉCURISEZ VOTRE CAPITAL



Vos bénéficiaires perçoivent **un capital** si vous décédez avant la liquidation de votre retraite.



PERCEVEZ UNE RENTE À VIE



Dès **55 ans***, vous percevez une rente à vie, garantie, sécurisée et revalorisée régulièrement. En cas de décès avant 75 ans, un bénéficiaire percevra 100 % de votre retraite. Elle est réversible à titre viager.

Fonpel s'est associé à SMACL Assurances pour protéger ses élus adhérents en cas d'accident corporel ou d'interruption d'activité professionnelle.

Une équipe d'experts pour vous accompagner



VOUS ÊTES EN COURS DE MANDAT ET INDEMNISÉ(E) ?

Pour adhérer c'est très simple. Sofaxis - groupe Relyens* vous accompagne étape par étape jusqu'à votre **adhésion**. Vous pouvez également adhérer en ligne sur le site **fonpel.com**. Notre équipe étudie vos besoins, vous informe sur le régime et réalise des **estimations** personnalisées. Nous intervenons également en collectivité pour présenter le dispositif et réaliser des **entretiens** retraite.

UN SUIVI RIGoureux DE VOTRE COMPTE

Les gestionnaires expérimentés de Sofaxis - groupe Relyens répondent à toutes les demandes relatives à la vie de votre contrat. Vous recevez chaque année un **bulletin de situation de compte** et vous connaissez la **valeur de votre future retraite**. Ces documents sont accessibles sur votre espace personnalisé.

UN RÉGIME GARANTI ET SÉCURISÉ

La gestion technique et financière, assurée par CNP Retraite, **garantit la pérennité du régime et de votre retraite**.

* Sofaxis - groupe Relyens, partenaire de référence des acteurs territoriaux dans leurs missions d'intérêt général, intervient en qualité de mandataire, chargé de commercialiser et d'assurer la gestion administrative du régime de retraite Fonpel.



POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION
CONTACTEZ-NOUS !

02 48 48 21 40 – fonpel@sofaxis.com



 fonpel.com